

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E,
 OU P A P I E R - N O U V E L L E S
 DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S.

Du JEUDI 4 Août 1791.

S U I S S E.

Extrait d'une lettre d'Yffoudun, du 28 juillet.

DEPUIS l'arrestation du roi & le peu de succès du projet de contre-révolution, nos Bernois sont dans le dernier embarras; aussi mettent-ils en usage les moyens les plus odieux pour arrêter ou retarder les effets naturels de cette grande leçon que la France donne à tous les peuples; ils ont voulu balancer l'influence de la joie que la plupart de nos petites villes a témoignée à l'époque de la nouvelle du retour du roi à Paris, & à l'anniversaire du 14 juillet; ils ont engagé les chefs des quatre paroisses de Lavaud, ressortissantes du bailliage de Lausanne, formant ensemble quatre bannerets, quatre châtelains & quatre secrétaires, à une démarche d'éclat; ils ont réussi avec d'autant plus de facilité, que ces gens-là sont dans une dépendance servile des Bernois, de qui ils tiennent leurs postes & quelques faveurs, à prix d'argent ou d'intrigue. Ces chefs se sont assemblés secrètement, sans rien communiquer à personne, pas même aux conseils de leurs communes respectives, pour présenter l'adresse suivante.

Adresse présentée par députation au seigneur-baillif de Lausanne, le 23 juillet.

Illustres, hauts, puissans & souverains seigneurs.

« Les conseils des quatre paroisses de Lavaud, vos très-soumis & très-fidèles sujets, ayant appris avec surprise que plusieurs individus de diverses villes du Pays-de-Vaud ont affecté par des fêtes publiques, les 14 & 15 de juillet courant, de célébrer l'époque de faits étrangers à ce pays, avec des démonstrations capables de troubler la tranquillité publique, dont les détails n'auront pas manqué d'être mis sous les yeux de vos excellences, prennent humblement la liberté de les assurer que dans ces quatre paroisses de Lavaud, il n'existe aucun esprit de faction, de licence & d'indépendance; qu'au contraire, savorant la liberté dont elles jouissent, & le bonheur de vivre sous votre sage gouvernement, non-seulement leur loyauté, fidélité & soumission sont inaltérables, mais qu'ils sont prêts à repousser toute entreprise qui y seroit contraire, & verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre l'état & le gouvernement, pour la prospérité duquel ils font les vœux les plus ardents, ainsi que tous les membres qui le composent ».

P A Y S - B A S.

De Malines, le 29 juillet.

L'inauguration s'est faite hier en cette ville avec toute la pompe qu'une aussi petite province que la nôtre a pu mettre dans cette cérémonie. Leurs altesses royales ont prêté elles-mêmes le serment au nom de sa majesté, comme souverain de la province de Malines. Bien différens des Montois, ceux de Malines ont fait éclater les transports de la joie la plus vive.

Depuis plusieurs semaines, on met beaucoup d'activité dans

les travaux de notre arsenal. On en a déjà tiré une grande quantité de munitions qui ont été transportées vers Mons, Namur & Gand. Cette activité n'est point naturelle; & ce qui ne nous surprend pas moins, c'est qu'avant-hier un officier d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, résident à Bruxelles depuis quelques semaines, est venu visiter notre arsenal, & y a fait le triage d'un très-grand nombre de fusils trouvés dans les magasins des ci-devant patriotes. Nous croyons que le moment est venu où la nation françoise doit développer une attitude fière & imposante.

De Gand, le 29 juillet.

La collace, ou corps représentatif des habitans de cette ville, qui avoit conservé la forme populaire qu'elle avoit prise pendant l'insurrection, vient d'être cassée par les ordres de sa majesté, pour être recréée selon l'ancienne forme. On fait que plusieurs de ses membres ont développé l'année dernière beaucoup d'énergie contre l'aristocratie noble & sacerdotale des états de Flandre. Leur organisation étoit appuyée sur des principes démocratiques. On les a punis par une cassation. Cette opération n'a pas été goûtée du peuple Gantois.

On débite depuis quelques jours qu'il va se former en France un corps de troupes étrangères sous le titre de *légion belgeque*. Si ce projet se réalise, il est certain qu'on verra émigrer en peu de jours un très-grand nombre de Flamands, de Brabançons, de Namurois, & d'Hennuyers, qui brûlent de combattre pour la liberté françoise.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 29 juillet.

Les fronts des émigrans se dérident, parce qu'ils comptent sur de nouveaux orages qui, vers le 15 août, mettront en combustion votre capitale. Selon eux, il se prépare un grand événement qui amènera leur triomphe. En attendant, ils font leurs dispositions. Les plans d'attaques se dirigent dans les clubs aristocratiques. On ne doit s'arrêter nulle part. Sur-tout point de sièges; cela seroit perdre trop de tems & trop de poudre. Quand on aura écrasé le premier corps placé sur la frontière, on se roulera en torrent jusqu'à Paris. L'armée se grossira dans sa marche incroyablement. Départemens, districts, municipalités, tout est déjà séduit d'avance, & vendu à la bonne cause. Ceux qui résisteront n'obtiendront aucun quartier. On agitoit ces jours derniers a une table d'hôte où j'étois, quel châtement on seroit subir à ceux qui seroient pris vêtus de l'habit de garde national. Un gentilhomme breton, qu'on m'a dit avoir été comte, a pensé qu'on devoit les pendre au premier arbre. Un prêtre, notre convive, que j'ai entendu nommer *Brack, Jack ou Krack*, a trouvé qu'il seroit plus court de les passer au fil de l'épée. Cela est très-humain pour un prêtre. Tous ceux de son ordre qui sont ici sont moins expéditifs que lui. Ils viennent de faire imprimer l'avis suivant dans le *Postillon européen*, espece de rapodie politique qu'on imprime ici pour les laquais & pour les siacres.

Neuvaine à Jesus-Christ crucifié.

L'objet de cette neuvaine est de contribuer à la gloire de Dieu & au salut de la France. Elle commencera le 25 août.

Toutes les personnes qui voudront s'y associer, feront dire une messe, 1°. le 25, en l'honneur de S. Louis, & imploreront sa protection pour la France; 2°. une messe le 23, jour de S. Augustin, pour demander, par son intercession, la conversion des pécheurs; 3°. une messe le dernier jour de la neuvaine à Jesus-Christ crucifié.

Les personnes qui seront dans l'impossibilité de faire dire ou d'assister à ces messes, tâcheront au moins de s'y unir d'intention.

Pendant toute la neuvaine, on dira tous les jours trois *Gloria Patri*, &c. & trois *Ave Maria*.

On s'occupera d'une œuvre de charité à l'intention de la neuvaine, & on engagera dans cette neuvaine le plus de monde qu'on pourra.

On fait aussi imprimer dans ce *Possillon* l'extrait d'une prétendue gazette allemande, qui annonce que Léopold va donner aux mécontents 160 mille hommes, le roi de Prusse 80 mille, le roi de Suede 30 mille, celui de Sardaigne 40, celui d'Espagne 60, le stathouder 12, ergo 380 mille. Le roi d'Angleterre, la Hollande, Genes & Venise fourniront les millions nécessaires pour alimenter ces armées. Du reste, ils ne comptent pas moins sur les liaisons qu'ils ont dans l'intérieur du royaume, & sur l'espoir de corrompre les gardes de vos magasins & de vos arsenaux.

Le bruit s'accroît de jour en jour que six régimens nouveaux sont en marche de l'Allemagne vers les Pays-Bas. Si ce bruit est vrai, quelle peut être la destination de ces troupes? Le gouvernement autrichien s'aveugleroit-il sur le calme apparent de ces provinces? Léopold, le pacifique Léopold, voudroit-il exposer ce beau pays à de nouveaux orages, en se mêlant des affaires de France? Un bataillon de Bander doit partir, dit-on, vers les frontières: mais on ne dit pas encore s'il prendra la route de Namur, de Mons ou de Tournai.

D'Ath, le 26 juillet.

Le nombre des officiers françois s'accroît chaque jour, & il va maintenant au-delà de quatre cents. Réunis à ceux qui sont à Bruxelles, à Coblenz & ailleurs, ils vont, disent-ils, former un corps séparé, sous le titre de *volontaires royaux*. Ils vivent en commun avec beaucoup d'économie. Cette caserne monachale devient évidemment l'asyle des jeunes émigrans qui, ayant épuisé leur bourse à Bruxelles ou ailleurs, viennent s'accrocher ici pour dernière ressource.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE GARD.

Extrait d'une lettre particulière de Nîmes, du 24 juillet.

Notre club des amis de la constitution reçut vendredi dernier un courrier extraordinaire, qui nous apporta tout ce qui s'étoit passé à Paris le dimanche; il nous apporta en même tems l'adresse des amis de la constitution séante aux Feuillans. Nous nous assemblâmes, & nous délibérâmes de retirer notre affiliation de la société des Jacobins, en applaudissant à la conduite des Feuillans & aux principes contenus dans son adresse. Il fut encore arrêté d'approuver la conduite ferme & courageuse de nos législateurs, en adhérant au décret sur l'événement du 21 juin. Le directoire de notre département décidoit dans le même tems de manifester ses sentimens, & il a adopté nos principes invariables. Nous avons de plus arrêté de faire une adresse à nos concitoyens, pour les prémunir contre les factieux, & leur faire même rejeter tous les écrits qui professent des maximes propres à nous entraîner dans la guerre civile: en conséquence, nous avons proscrit toutes les feuilles incendiaires.

Depuis quelque tems nous nous étions aperçus que l'esprit de la société des Jacobins avoit changé; que l'on se permettoit d'y faire les propositions les plus fautes & les plus exagérées; qu'on y attaquoit les décrets de l'assemblée nationale, & qu'on n'avoit plus pour la loi cette soumission nécessaire, qui seule peut maintenir l'ordre & la tranquillité;

ce qui nous conduisoit à grands pas à l'anarchie la plus complète.

Nous n'avons pas ici, comme à Montpellier, l'esprit républicain: là, le club a donné dans le piège qu'on lui avoit tendu, & il a professé les principes les plus contraires au nôtre; celui de Toulouse les a réfutés avec énergie; il a, comme nous, démêlé l'artifice par lequel on a cherché à nous faire contribuer au renversement de notre sublime constitution, & il a reconnu qu'il falloit se rallier autour de la loi. Nous combattons donc ensemble pour les bons principes; nous veillerons sans cesse, en bons & fidèles amis, au salut de la patrie. Que les factieux l'apprennent; qu'ils sachent qu'il leur est impossible de nous diviser, & que, fideles à la nation & à la loi, nous sommes prêts à vivre ou mourir pour elle.

Voilà quels sont nos principes: notre département les professe comme nous; ils seront invariables, & rien ne pourra altérer la confiance que nous avons mise dans les représentans de la nation.

On n'est gueres satisfait ici des commissaires médiateurs qui ont été envoyés à Avignon: le directoire de notre département leur a donné à connoître combien il étoit impolitique & même dangereux de requérir les gardes nationales de Nîmes & des environs, qui sont généralement protestans, pour coopérer à désarmer les Avignonois & les Comtadins. MM. les commissaires n'ont pas eu égard à ces représentations; ni aux considérations puissantes qui auroient dû leur faire rejeter une pareille intervention. Malheureusement MM. les commissaires se sont laissés circonvenir par une tête exaltée, que je ne puis mieux comparer qu'à celles qui ont trop long-tems dominé dans vos Jacobins. &c. &c.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

Lettre des amis de la constitution de Longwy aux amis de la constitution à Paris.

Freres & amis,

La liberté & la patrie furent un jour violées à Rome: Caton transporta ses dieux à Utique. Vous avez aussi transporté aux Feuillans les dieux de notre patrie, violés au champ de la fédération: ces dieux se sont arrêtés où respirent des cœurs libres. Nous allons vers eux, nous nous réunissons à vous.

Puisse bientôt aussi tous les François se réunir à vous! puissent les Rabelais, les Péthions, les ardents amis de la liberté, venir sacrifier à la loi dans le temple où vous vous êtes rassemblés! C'est le seul vœu que nous pouvons exprimer en ce moment où toutes nos pensées semblent s'abîmer dououreusement dans la scène terrible qui a profané le champ de la fédération.

Paix, surveillance, liberté de penser & de se réunir; voilà, freres & amis, les idées par lesquelles nous voulons correspondre avec vous: c'est dans ces sentimens que nous sommes, &c.

(Signé) Al. Courtois, président.

De Paris, le 4 août.

« Il arrive journellement à Fribourg (disent la plupart de nos papiers publics), des soldats autrichiens travestis en paysans, artisans, &c. Ils arrivent par bandes de vingt à trente: ils traversent ainsi toute l'Allemagne sans éclat ».

Quoique cette nouvelle se trouve dans les journaux dont les auteurs ont des prétentions, & même quelque crédit, elle n'en est pas moins absurde. Les soldats autrichiens, pour parvenir en Brisgau, doivent traverser une grande étendue de pays étranger à l'empereur. Quand il fait marcher des troupes, c'est toujours en nombre considérable; & pour mieux prévenir la desertion, les officiers ont soin, pendant la nuit, de ferrer les culottes des soldats; & si on les envoyoit en

petits pelotons & déguisés, il est constant qu'un seul arriveroit à peine à sa destination.

Le bruit couroit hier que M. de Coigny va partir pour la négociation dont il est chargé auprès de nos princes : on ajoute que le roi assista dimanche dernier au conseil où ses dernières instructions furent dressées.

A en juger par le mémoire de M. de Condé, inséré dans notre feuille de mardi dernier, les émigrans ne seroient pas aussi éloignés de tout rapprochement que leur conduite publique semble le faire croire ; mais ce n'est pas sur une pareille pièce qui n'a pas été avouée, qu'il faudroit fonder son opinion. On pourroit plutôt l'établir sur l'état de détresse où se trouve en ce moment les réfugiés, & sur les divisions qui régnerent entre les principaux d'entre eux & les princes.

Voici à cet égard des renseignemens qui expliquent ce qui a amené & ce qui entretient cette division.

Les émigrans sont divisés en deux partis, celui de M. de Calonne, qui n'est autre chose que celui des princes ; & celui de M. de Breteuil, dont le chef apparent est M. de Bouillé. Il y a long-tems que M. de Breteuil cherchoit à nous enlever le roi. Impatient des lenteurs germaniques, & ne comptant gueres sur les secours étrangers, il avoit fort bien jugé qu'on ne pourroit opérer une contre-révolution tant que le roi seroit dans la capitale, tant que, par sa présence, il ne réuniroit pas dans un seul point du royaume toutes les forces capables de détruire l'édifice élevé par l'assemblée nationale.

Renfermé dans Soleure, M. de Breteuil ne travailloit depuis un an qu'à faire réussir le projet qui devoit le rendre maître du roi & du royaume : mais ne voulant pas qu'il eût aux princes l'obligation de la liberté, encore moins le mettre entre les mains de M. de Condé, de crainte que celui-ci ne s'emparât, sous le nom du roi, de toute l'autorité, il se garda bien de leur faire part de ses vues. Il s'adressa à M. de Bouillé ; & ils convinrent tous les deux d'amener le roi à Mont-Médi, où, sans l'entremise des princes, ils auroient pu alors tout gouverner, tout ordonner. A l'approche du départ convenu, M. de Breteuil se renferma d'une manière plus marquée dans son intérieur que par le passé : il ne vit plus aucun émigrant ; & tous ses soins, il les mit à faire croire qu'il étoit étranger au grand événement qui alloit se passer. Cependant des précautions indispensables le trahirent : on s'aperçut qu'au moment de l'arrestation du roi, tout étoit prêt chez lui pour un prompt départ. En effet il partit, non pour Mont-Médi, mais pour Aix-la-Chapelle, afin de consoler M. de Bouillé, & pour prévenir le ressentiment que les princes pouvoient faire paroître de n'avoir pas été instruits de ses desseins. Véritablement les princes ignoroient le départ du roi : ils ne l'apprirent, ainsi que son arrestation, comme tout le monde, qu'à l'arrivée de M. de Bouillé à Luxembourg, & par les couriers qu'il expédia de cet endroit. Ils savoient bien que le roi tenteroit toutes sortes de moyens pour sortir du royaume & se joindre à eux ; mais ils ignoroient le complot de M. de Breteuil & de M. de Bouillé, qui devoit le renfermer à Mont-Médi. Il n'est donc pas étonnant que la conduite de ces deux chefs, & que le mystère dans lequel ils s'étoient enveloppés, n'aient extrêmement déplu aux princes, & qu'ils n'aient pas fait grand accueil à M. de Bouillé. Lorsque nous avons annoncé que ce général étoit entré au service de Suede ; lorsque nous avons dit depuis qu'il sembleroit devoir suivre ce roi jusques chez lui, tout cela a paru une énigme à ceux qui ne connoissoient que le manifeste de M. de Bouillé : en voilà l'explication. M. de Breteuil & M. de Bouillé ont voulu avoir toute la gloire & tous les profits de la fuite du roi. Il n'est pas étonnant que l'autre parti n'en conserve de justes ressentimens : cependant, comme M. de Bouillé a beaucoup de partisans parmi les émigrans, & que

les officiers, sur-tout nouvellement sortis, lui paroissent plus attachés qu'à M. de Condé, ce sera une source éternelle de querelles, qui ne manquera pas de diviser encore cette troupe de volontaires ; aujourd'hui que M. de Bouillé ne pourra pas les commander.

Les effets sont considérablement tombés depuis quelques jours. Les bruits de guerre ont dû contribuer à cette baisse ; mais ce qui paroît l'avoir particulièrement déterminée, sont les inquiétudes manifestées par M. Fréteau dans la séance de dimanche dernier. Les hommes accoutumés à juger les affaires politiques savent le peu d'importance que l'on doit attacher à un projet de *conclusum* qui n'est pas même celui de l'universalité des membres de la diète ; mais le grand nombre des citoyens ne sont pas à portée d'apprécier le peu d'influence de cette pièce sur les événemens qui ne dépendront que de la détermination des grandes puissances, détermination qui probablement ne sera fixée que par la conduite de l'assemblée nationale, & les événemens qui se passeront en France. Ces citoyens, dis-je, ont partagé les alarmes de M. Fréteau ; & cette opinion ayant fait vendre une grande quantité d'effets, ils ont dû nécessairement éprouver une baisse considérable.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. de Beauharnais).

Du mardi 2 août. Séance du soir.

Cette séance a commencé, comme toutes les autres, par la lecture d'une foule d'adresses qui rendent hommage aux décrets de l'assemblée nationale. Quelques personnes cependant regardent ces adresses comme des plaisanteries revêtues de la signature des citoyens ; d'autres pensent que plusieurs adresses ont été envoyées contre le décret du 15. Toutes les municipalités, tous les corps administratifs, tous les amis de la constitution, ont donné des marques d'adhésion : quelques-uns auroient donc envoyé à ceux qui parlent ainsi, des adresses contraires à celles qu'ils ont envoyées à l'assemblée ; c'est un secret qu'ils devroient nous découvrir. Il faut que l'esprit de système soit bien ennemi de la raison, pour avoir recours à de si misérables raisonnemens. Ceux qui se plaisent ainsi à lutter contre l'opinion publique, ont beau nous répéter qu'ils mourroient pour la liberté, nous ne les croyons pas : celui qui ne fait pas lui sacrifier un système, sauroit encore moins lui sacrifier sa vie : ils sont plus attachés à leur opinion qu'à leur pays. Périssent la France, pourvu que nous ayons la république ! voilà leur manière de raisonner.

Une députation de la municipalité & des amis de la constitution de Brie-Comte-Robert a paru à la barre ; elle a repoussé la dénonciation calomnieuse de M. Robespierre. Une adresse du district de Mâcon annonce qu'il regne le plus grand empressement parmi les jeunes gens pour s'enrôler dans la garde nationale.

M. le Brun a fait un rapport sur les ponts & chaussées.

Séance du mercredi 3 août.

La séance s'est ouverte par une discussion sur les mesures à prendre contre M. de Condé. Un membre a observé que les ministres avoient été chargés de terminer cette affaire dans trois jours, & que cependant plus de huit jours s'étoient écoulés sans que l'assemblée nationale fût informée de ce qui avoit été fait. M. Fréteau a observé qu'on étoit occupé dans les comités, & qu'on avoit cru à propos d'attendre la distribution de la charte constitutionnelle. Déjà l'assemblée a montré trop de foiblesse pour M. de Condé, a dit M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angeli : si une loi est trop sévère, il faut avoir la force de la faire exécuter ; nous sommes assez forts pour ne pas craindre nos ennemis ; ils nous ont menacé souvent ; il faut

les menacer à notre tour. M. Regnaud a demandé que le rapport sur la mission de M. Duveyrier fût fait incessamment. Plusieurs membres se sont élevés contre la mollesse du comité de constitution sur les mesures à prendre contre M. de Condé. M. Lavigne a fait lecture du décret rendu. M. Fréreau a observé une seconde fois qu'il se trouvoit dans la rédaction du décret plusieurs difficultés qui ne pouvoient se lever que par la chartre constitutionnelle qui seroit distribuée demain. En conséquence, la discussion a été renvoyée.

Trois citoyens de Paris ont été introduits à la barre, où ils ont présenté une pétition sur les petits assignats & sur la petite monnaie. Votre intention, a dit l'orateur, a été de répandre l'abondance; votre espoir est trompé; déjà les petits assignats & la petite monnaie sont devenus la pâture des sangsues publiques: tant que les assignats ne circuleront pas tous ensem- ble comme une rosée salutaire, tant que vous ne les remettez pas dans des mains pures, la fortune publique sera en danger.

L'orateur a parlé ensuite des financiers, des procureurs fondés, qu'il a représentés comme des animaux dévorans qui ne vivent que de la dissolution des corps. Il a fait envisager en même-tems les inconvéniens sans nombre qui se rencontroient pour l'échange des assignats & de la monnaie dans un seul bureau. Il a proposé les moyens d'y remédier: il a demandé qu'on établit un bureau d'échange dans chaque section, & de confier cette commission difficile aux hommes choisis par le peuple. Les pétitionnaires demandoient à faire eux-mêmes les avances nécessaires; ils pensoient que l'échange de la petite monnaie devoit aussi se faire dans chaque section, pour déjouer les spéculations des financiers dont l'ambition est presque toujours incompatible avec la bien public. La pétition a fini par un tableau très-énergique des manœuvres des ennemis de la révolution, qui, au moment où la fin de notre constitution se prépare, cherchent à mécontenter la classe indigente du peuple, & ils ont réussi à faire confier la dernière ressource de l'état à des hommes sans honneur & sans patrie.

Cette pétition a été renvoyée aux comités des finances & des monnoies.

M. Biozat, pour détruire les coupables espérances de l'agiotage, & les escroqueries journalières de ceux qu'il nommoit des *grippe-fous*, proposoit de rendre public le mode de paiement pour les petits assignats, afin que ceux qui avoient à recevoir du trésor public ne fussent plus trompés par les agens infidèles qu'ils employoient dans leur remboursement. La discussion a continué encore sur les difficultés de distribuer la petite monnaie. Que l'on fabrique de la petite monnaie, a dit M. Tarbé, ministre des contributions, qu'il en existe, & elle sera distribuée. M. Courménil a fait ensuite un rapport, au nom du comité des monnoies; il a démontré qu'en alliant au métal des cloches un peu de cuivre, nous aurions une très-belle monnaie (*Nous donnerons demain les articles décrétés*).

L'ordre du jour étoit un rapport sur la garde nationale parisienne. Il s'agit, a dit M. Menou, rapporteur, d'accorder de grandes récompenses à de grands services rendus: puis laissant là la garde nationale, son imagination l'a entraîné dans les différentes régions de l'Europe. Il nous a montré la plupart des peuples courbés sous le joug despotiques: il nous a fait voir le vice diminuer par-tout en raison inverse de la liberté; il a rendu justice aux Anglois, qui, quoique nos rivaux, doivent être nos amis. L'Angleterre, disoit-il, a été pour la France ce que Descartes a été pour Newton. M. de Menou est remonté ensuite à l'origine de la garde parisienne; il a rappelé les services nombreux qu'elle a rendus à la li-

berté, les séductions de tout genre qu'elle a constamment repoussées: il a fini par présenter un projet de décret en cent & quelques articles sur la suppression & la recréation de cette troupe citoyenne. Il a proposé de la partager en différens corps de cavalerie & d'infanterie, qui continueroient le service dans la capitale, & qui se porteroient où le besoin de la patrie les appelleroit, d'après les décrets du corps législatif.

Comme le projet renfermoit beaucoup de détails qui pouvoient occuper trop long-tems l'assemblée, M. Duquouoy a demandé qu'on se contentât de discuter les bases, & qu'on adoptât ce qui n'étoit que le règlement, sur la foi du comité. M. de Noailles pensoit que si on avoit attendu le rapport deux ans, on pouvoit bien attendre deux jours; il a demandé l'ajournement. Un autre membre a craint de voir naître la division dans l'armée, si on accordoit un traitement plus considérable aux troupes formées de la milice parisienne. M. Pethion s'est aussi alarmé de voir une troupe si nombreuse près du corps législatif.

M. Reubell a parlé encore très-long-tems en faveur de l'ajournement. M. Alexandre Lameth a pris la parole pour dissiper les craintes & pour repousser les objections. L'inquiétude qu'on cherchoit à inspirer à la garde soldée sur son sort à venir, lui a paru une raison suffisante pour que l'assemblée ne tardât pas à s'occuper du projet qui lui étoit présenté. Il est indispensable, disoit-il, d'assurer le sort de ceux qui ont assuré la tranquillité publique. M. d'André a prouvé ensuite que les principales dispositions du projet n'étoient pas susceptibles de discussion; il a représenté à l'assemblée qu'elle devoit promptement achever ce travail, pour se livrer entièrement à la revision des décrets constitutionnels. M. Emery s'est réuni à M. d'André. Il ne s'agit que de favor, a dit ensuite M. la Fayette, si la garde soldée sera ou non dans les troupes de ligne. Le général a représenté la milice citoyenne attendant la décision de son sort avec confiance, & il a engagé l'assemblée nationale à augmenter encore dans le cœur de ces braves soldats la reconnaissance qu'ils avoient déjà pour ses bienfaits; il a ajouté qu'il avoit été consulté par le comité, & qu'il avoit été d'avis d'établir pour les troupes qui seroient à Paris, un commandement de rotation, afin d'éviter, disoit-il, la trop grande influence d'un commandant-général dans la capitale.

Le comité de revision, a continué M. Barnave, tant calomnié dans cette assemblée par ceux même qui ont refusé de prendre part au travail dont l'assemblée les a chargés; le comité de revision vous proposera quelques articles pour mettre à la disposition du corps législatif les troupes qui seroient dans la capitale. Est-ce donc en changeant de nom que la garde soldée deviendra redoutable? Ce que nous devons craindre le plus, ce sont les soupçons, les inquiétudes que l'on cherche à répandre sur les travaux de l'assemblée nationale; on nous accuse de vouloir faire rétrograder la constitution, lorsque nous avons mis deux ans à la faire & à la défendre: voulez-vous constituer la garde nationale en troupes de ligne? *Oui, oui*, s'est-on écrié, en applaudissant au discours de M. Barnave.

L'assemblée a décrété « que la garde nationale seroit constituée en troupes de ligne & que les individus qui la composoient actuellement, » conserveroient la même solde dont ils ont joui jusqu'à ce jour ».

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 3 Août 1795.

AA. des Indes de 2500 liv.	2220. 195. 90.
Empr. de déc. 1782, quitt. de fin	3. 2. p.
AA. n. des Indes	1190. 88. 85. 80. 82. 84. 83. 85.
Caisse d'escompte	3775. 70. 68. 65.
Demi-Caisse	1860. 65.

SPECTACLES.

Théâtre de la Nation. Auj. les Victimes cloîtrées, & le Somnambule.

Théâtre Italien. Auj. le Convalescent de qualité, & Guillaume Tell.

Théâtre François & Opera Buffa. rue Faydeau. Aujourd'hui, Lodoïka.

Théâtre de Mlle Montanier. Auj. le Sourd, & l'Apothicaire.

GA
Ext.
IL paroît
fie, qui va
modérés qu
sans les mes
n'auroient p
d'un autre
ces conditio
l'Autriche
voici les con
1°. L'Ang
dit en dévo
après avoir
cette Russie
2°. L'acco
Dnieper &
pour détrui
menaçait d
gne de ce c
ter sur la p
les environ
genre s'élu
elle fait se
pas su s'em
empires, d
Jugez si on
zakow & se
que le décès
empire qui
de délivrer
alarmante.
L'armée
régimens,
leurs ancie
royal revie
ultérieurs.
tillerie ren
les frontier
ment. Tou
attribuer c
certitude d
gletterre, e
ensuite à l
Prusse, dor
suite.
Au mois
le départem
Schulembor
s'étoit retir
rappella au
ci-devant r
au comte c